

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERES

Séance du 30 novembre 2012

Date de convocation : 23.11.2012
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Amortissement des subventions (participations) versées au SYADEM

L'an deux mille douze le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – LUGA B – LOUVET M – CHIVA N – PIQUEMAL S – RICHOU D – SANDRES M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune rembourse les emprunts souscrits et payés par le SYADEN pour la réalisation des travaux, par versement d'une subvention (participation) sur le compte 2041. Il précise que selon la nomenclature comptable des communes, ce compte doit faire l'objet d'un amortissement sur 15 ans même pour les communes de moins de 500 habitants.

Par dérogation, la commune décide d'amortir cette dépense sur un an.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve le principe de l'amortissement sur un an.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 10.12.12
Et notification du 10.12.2012

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

10 DEC. 2012